



## Quel contrat de mariage couple franco-américain

Par **lalilalere**, le **04/04/2008** à **18:04**

Bonjour

Mon futur conjoint est américain. Divorcé, sans enfants. J'ai moi-même un enfant. Je voudrais savoir quel type de contrat de mariage valable en France et aux Etats-Unis permettrait une succession entre époux.

Merci.

Par **Visiteur**, le **05/04/2008** à **00:13**

Bonsoir,

La communauté universelle + une clause d'attribution permet au conjoint survivant d'être propriétaire de tout ou partie du patrimoine total.

Voyez votre notaire, il saura vous conseiller  
Cordi@lement